

	Particularités de facturation :
--	---------------------------------------

FRATRIES	NOM	PRENOM	DATE DE NAISSANCE	

Mode de transport utilisé	<input type="checkbox"/> A pieds / vélo <input type="checkbox"/> voiture <input type="checkbox"/> ramassage scolaire
---------------------------	--

Adresse mail (indiquer l'adresse la plus consultée) : A RENSEIGNER LISIBLEMENT

Adresse mail 2 (en cas de séparation) :

Nom et numéro de téléphone de la personne à joindre en cas d'urgence :

***Code et désignation CSP :** 10 Agriculteurs exploitants 21 Artisans 22 Commerçants et assimilés 23 Chefs d'entreprise de 10 salariés ou plus 31 Professions libérales et assimilés 33 Cadres de la fonction publique, professions intellectuelles et artistiques 34 Professeurs et assimilés 35 Professions information, arts, spectacle 37 Cadres administratifs et commerciaux d'entreprise 38 Ingénieurs, cadres techniques d'entreprise 42 Instituteurs et assimilés 43 Professions intermédiaires de la santé et du travail social 46 Professions intermédiaires administratives et commerciales des entreprises 47 Techniciens 48 Contremaîtres, agents de maîtrise 51 Employés de la fonction publique 53 Policiers et militaires 54 Employés administratifs d'entreprise 55 Employés de commerce 56 Personnels des services directs aux particuliers 61 Ouvriers qualifiés 66 Ouvriers non qualifiés 69 Ouvriers agricoles 71 Retraités agriculteurs exploitants 72 Retraités artisans, commerçants, chefs d'entreprise 73 Retraités cadres et professions intermédiaires 76 Retraités employés et ouvriers 81 Chômeurs n'ayant jamais travaillé 82 Personne sans activité professionnelle (autres que retraités)

Modalités de paiement

Règlements par virement bancaire (de préférence) : merci de préciser OBLIGATOIREMENT le NOM et prénom de l'enfant sur tous les virements.

- Règlements mensuels en 12 mensualités de septembre à août, avant le 15 de chaque mois.
- Règlements mensuels en 10 mensualités de septembre à juin, avant le 15 de chaque mois.
- Règlements trimestriels sont à effectuer en octobre, janvier et avril
- Règlement comptant à verser avant le 15 octobre.

Règlements par chèque : les chèques sont à établir à l'ordre OGEC ECOLE NOTRE DAME.

Les chèques doivent être remis dans une enveloppe fermée, en précisant sur l'enveloppe : LE MOTIF DU REGLEMENT (garderie, scolarité, ...) + NOM PRENOM

- Règlements mensuels en 12 mensualités de septembre à août, avant le 15 de chaque mois.
- Règlements mensuels en 10 mensualités de septembre à juin, avant le 15 de chaque mois.
- Pour les règlements trimestriels, nous faire parvenir 3 chèques avant le 1er octobre, qui seront débités en octobre, janvier et avril.
- Règlement comptant à verser avant le 15 octobre.

Les courrier et règlements doivent être déposés dans les boîtes aux lettres de l'OGEC.